

# QUARTIER *Sud*

Journal de la distribution n° 60 octobre 2013

Fédération SUD PTT 25/27 rue des Envierges 75020 PARIS Tél: 01 44 62 12 00 fax :01 44 62 12 34 www.sudptt.org

## Taper du poing sur la table Préparer la riposte

**Au nom de la baisse du trafic, les directions du Courrier tentent de faire peur et d'imposer en force n'importe quelles organisations du travail, suppressions d'emplois et réorganisations à marche forcée. Pour SUD, ce n'est pas aux personnels de payer pour les erreurs successives de nos dirigeants. D'urgence, il faut préparer une riposte nationale.**

### **Travail pénible : pas pris en compte !**

Le gouvernement a décidé de faire une nouvelle réforme des retraites pour satisfaire les marchés financiers et la commission européenne. Elle allonge la durée de cotisation pour nous faire travailler plus longtemps ou faire baisser le niveau des pensions. Comme si le travail n'était déjà pas suffisamment pénible ! Le gouvernement se vante d'avoir pris en compte la pénibilité !

Le problème essentiel, c'est que, pour les métiers pénibles, comme celui de factrice ou de facteur, la prise en compte de la pénibilité ne commencera qu'en janvier 2015 (!) et seulement pour les contractuels. Rien n'est prévu pour celles et ceux qui ont travaillé sur une fonction pénible, ces vingt dernières années. Rien n'est prévu pour les fonctionnaires. C'est une injustice flagrante !

Ces mesures sont par ailleurs très limitées car elles ne permettront pas de partir plus de deux ans avant, et encore, dans le meilleur des cas.

Il nous faut exiger des mesures particulières pour les factrices et facteurs, fonctionnaires ou salarié-es.

### **Les réorgs, c'est reparti !**

Les réorganisations sont reparties de plus belle, partout dans les départements et régions. Les conflits se multiplient comme à Sancerre dans le Cher, à Ecole Valentin dans le Doubs, à Dole dans le Jura, à Sarlat en Dordogne, etc...

Les réorganisations, cela signifie des suppressions

d'emplois, même quand le nombre de boîtes aux lettres et le trafic augmentent.

Les délocalisations et les regroupements de bureaux continuent... Avec accroissement des haut-le-pied et quand même des suppressions d'emplois !

Ce sont les économies sur les véhicules où deux ou plusieurs factrices et facteurs doivent partir et revenir de leur tournée ensemble dans le même véhicule (les fameuses tournées embarquées)... La direction n'est pas avare d'organisations « innovantes » pour faire des économies de bouts de chandelle...

### **Une atmosphère de plan social**

La direction du Courrier ne cesse d'être alarmiste sur la baisse de trafic pour mieux imposer les suppressions d'emplois et les mesures de réorganisation du travail sans parler de la «modération salariale». De dialogue, il n'y a pas et encore moins que d'habitude. Les projets les plus fous sont imposés sans discussion au nom des menaces sur l'avenir.

En fait, les personnels paient les erreurs de stratégie des dirigeants que ce soit la mise en place de CQC et des plates-formes industrielles de tri, les regroupements de bureaux et l'éloignement facteur/usager, la réduction du J+1 ou la hausse des tarifs. Tout cela au nom de la concurrence d'Internet après une ouverture à la concurrence qui n'est jamais venue...

Car, sur le terrain, on assiste bien à une dégradation des conditions de travail et au développement du mal-être au travail. «Il n'y a pas d'argent» nous a-t-on dit.

### **Il est temps de frapper, et fort. Une mobilisation est nécessaire pour faire entendre notre voix... revendiquons :**

- Remplacement de tous les départs. Volant de remplacement minimum à 25%
- Arrêt de la sécabilité, de la sur-sécabilité.
- L'augmentation des temps de pause et la baisse générale des cadences
- Droit de veto des personnels et des organisations syndicales sur les réorganisations
- 2.1 grade de base et repyramidage des autres fonctions.

# Nouveau BRH sur la vente des quartiers : ce qu'il faut absolument savoir

La vente d'octobre est l'occasion pour la Poste d'appliquer pour la première fois le nouveau BRH de la vente des quartiers. La vente des quartiers est une protection contre l'arbitraire de la hiérarchie dans l'attribution des quartiers... même si le nouveau BRH rogne sur nos acquis.

Il est important de rappeler à tout le monde les principaux changements par rapport à l'ancien BRH mais aussi peut-être d'éviter les erreurs des directeurs d'établissement souvent pas très au point avec les nouvelles réglementations.

## Conditions de participation à la vente

Pour pouvoir participer à la vente un agent doit être noté E ou B. Les agents notés A sont exclus de la vente contrairement au passé. Mais tous les recours doivent avoir été épuisés (médiation, recours en CAP...)

Un agent doit aussi justifier d'une ancienneté d'un an dans un établissement à la distribution du courrier et en plus d'une ancienneté de 5 mois sur son établissement ( il faut bien noter que l'établissement regroupe l'ensemble des sites).

Les agents à temps partiel à au moins 50% et qui travaillent sur des vacances entières sont autorisés à par-

ticiper à la vente des quartiers.

## Tournées vacantes...

Les positions de facteur de cycle sont toujours soumises à la vente, la direction tente, en justifiant de la mise en place de Facteur d'Avenir, de les faire disparaître. Il faut demander leur mise à la vente lorsqu'elles existent, réclamer leur création dans le cas contraire.

Les tournées faisant de la remise et de la distribution doivent être mise à la vente comme toutes les tournées comprenant plus de 80% de distribution.

Pour qu'un agent perde sa tournée, il doit être absent du service au moins un an. Toutefois des exceptions existent toujours et il est important de les rappeler. En effet, les agents en maladie professionnelle, en accident de service ou en maternité conservent leurs quartiers même si la durée de leur absence est supérieure à un an.

Avec ce nouveau BRH, la direction tente de rogner une fois de plus sur les garanties offertes par le statut de titulaire de quartier. Il est important de rester vigilants et de faire respecter les droits des agents.

## A Sancerre, ils ont dit : NON !

Deux ans entre deux réorganisations, c'est trop long pour La Poste. Même après une crise sanitaire et sociale sans précédent.

### Baisse de trafic : 3<sup>ème</sup> jour de sécable !

A Sancerre, malgré l'anticipation de la baisse de trafic, La Poste prévoit d'« adapter la force de travail » dès qu'une baisse de trafic aurait atteint un certain chiffre (7% puis 6%). Faisant fi des nombreux dépassements horaires que seule une minorité de facteurs « ose » noter (pressions, feuilles baladeuses...) : 600 heures sur l'année (0,37 Position de Travail !) officielles, sur les probables 1000 réelles (0,62 PT sur 15).

***D'où un 3<sup>ème</sup> jour de sécabilité. Entre le mercredi et le samedi, s'il vous plaît, « au choix du chef d'établissement ».***

### Une détermination sans faille

La quasi-totalité des factrices et facteurs de Sancerre, soutenus par l'intersyndicale SUD-CGT-FO, ont pendant 16 jours, répondu fort : NON.

Réfutant les explications de pacotille de leur Directeur d'Etablissement, ils ont imposé leur réalité quotidienne. Sancerre allait « mettre en péril l'équilibre économique de La Poste » ! Autre perle : « Le courrier est une filiale de La Poste ». Tiens, tiens... Un visionnaire ?

### Un résultat positif :

**Il n'y aura pas de 3<sup>ème</sup> jour sécable, et pour longtemps à Sancerre et dans le Cher.**

D'autres combats victorieux restent à mener sur la sécabilité : absences prévisibles ou inopinées, semaines « faibles », etc...

# ROCS 2... Double arnaque

**Le discours lobotomisant et volontairement catastrophiste sur la baisse du courrier donne des ailes à La Poste qui nous abreuve de discours sur *l'adaptation aux flux du trafic*. A l'heure où la Poste rationalise nos organisations du travail en moyenne tous les 2 ans, elle ne cesse de parler maintenant de *Satisfaction Client* comme unique modèle de référence ! La dernière idée, c'est la double présentation des recommandés.**

## Version officielle

Officiellement, et avec grand renfort de communication à travers tous les médias existants, c'est offrir aux clients la possibilité de se voir représenter leurs courriers dits spéciaux à l'endroit, le jour ou l'heure choisie, en téléphonant au 3631 jusqu'à 19h ou en envoyant un mail jusqu'à 24H !!!

La direction organise la 2<sup>ème</sup> présentation afin que les lettres et paquets recommandés restent dans le giron du courrier, quitte à déshabiller les collègues guichetiers... Et ce, en se faisant redistribuer leurs lettres ou paquets à leur domicile un jour où ils seraient là, ou en récupérant leurs courriers dans le bureau de leur choix. Il y a aussi une formule *Kiosque*, par exemple, pour des copropriétaires : faire remettre, collectivement, leurs recommandés de syndic à une heure donnée dans leurs halls d'immeubles.

## Version officieuse

Officieusement, l'unique but est de faire du profit sur le dos des guichets, puisque l'Enseigne facture au Courrier un forfait par objet mis en instance. Cela coûterait trop cher !

Nous ne sommes plus du tout dans la *satisfaction client* mais bien dans la volonté de faire des économies, dans l'idée de prendre des parts de marché en amenant le client dans le réseau des vendeurs courrier, par le biais, entre autres, des Carré PRO et des facteurs à qui on va de plus en plus demander de faire du commercial.

L'objectif affiché est de faire baisser de **25%** les mises en instances ?!! Etonnant quand le siège de la Poste claironne que cela ne représenterait qu'un volume très faible d'1 ou 2 objets par facteur par semaine !!!

## Version clandestine !

Dans la réalité, dans nombre d'endroits, que ce soit une décision pour toute la DOTC comme en Midi-Pyrénées Sud ou suite à une décision du Directeur d'Etablissement, c'est la double présentation systématique des recommandés qui est imposée. Les recommandés non remis sont présentés deux jours de suite.

Bonjour la charge de travail supplémentaire !!! Et bien évidemment sans moyens ! Et les guichetiers ne s'y retrouvent plus entre les deux dates de présentation quand ils classent leurs objets !

La direction du Courrier nie que ce soit une directive nationale et elle a effectivement expliqué toute autre chose.

Mais, en donnant des objectifs de réduction du nombre de mises en instance totalement décalés par rapport à la réalité, elle pousse les directeurs d'établissement à ce type d'extrémité.

En fait la direction nationale est complice et pratique le double langage vis-à-vis des organisations syndicales.

## Faire 2 fois le même travail, mais gratuitement ! Un scandale !

Et le problème est bien là ! La Poste a l'habitude de nous arnaquer à chaque réorganisation. Avec la *double présentation*, elle argumente sur la chute du trafic pour nous demander de faire ce travail supplémentaire, mais sans les moyens qui vont avec...

Pourtant, la prise en main des nouveaux avis de passage, des nouvelles étiquettes, du classement en rentrant de tournées, des bordereaux de recommandés qui s'allongent et donc le temps de restitution des comptes sont du temps de travail ! Ce n'est pas parce que ce nouveau service est *offert* aux *clients* que le temps passé ne doit pas être compté dans la charge de travail.

Déjà, 1mn30 pour la remise d'un recommandé n'est pas un temps suffisant, alors ne rien avoir du tout est une forfaiture. La Poste devrait réfléchir si elle ne veut pas que la 2<sup>ème</sup> présentation soit rejetée par les agents !

## Sud exige :

-- **Prise en compte dans le calcul de la charge pour chaque objet mis en 2<sup>ème</sup> présentation pour 1mn 30 a minima.**

-- **Comptabilisation de toutes les opérations et gestes nouveaux liés à ROCS dans la charge, y compris de tous les objets distribués en kiosque.**

-- **Pas d'aggravation du temps de travail des facteurs et factrices le samedi. Le samedi n'est pas un jour de travail comme les autres !!!**

# Le colis, c'est aussi du courrier

**La distribution ne concerne pas uniquement les lettres ou les OS. Il y a aussi les colis et ces derniers sont en constant accroissement depuis plusieurs années sans que La Poste ne change sa politique en matière de calcul de la charge de travail. Le courrier distribue pourtant 75% des colis (hors express).**

L'explosion du e-commerce a eu pour conséquence de voir le nombre de colis livré par les facteurs en forte augmentation mais ce n'est pas uniquement le nombre de colis qui change c'est aussi et surtout leurs dimensions et le mode de livraison.

## La multiplication des hors normes

Auparavant le nombre de colis dits hors normes était assez restreint guère plus d'1 ou 2 par semaine. Cette proportion est journalière maintenant avec toutes les conséquences qui vont avec, un véritable accroissement de la pénibilité, ces colis étant manipulés plusieurs fois et comme cela arrive souvent sont livrés dans des immeubles sans ascenseur.

Un problème de place vient se rajouter : La Poste multiplie les Némos, véhicule très exigü. Avec un ou deux colis hors normes, cela devient vite problématique pour une livraison correcte.

## Le Colieco en voix de disparition

Plus de 80% des Colis à l'heure actuelle sont des colissimo avec ou sans signature et cela change tout. Les colissimo avec signature sont en augmentation constante ce qui oblige le facteur à faire de plus en plus d'arrêts chez les gens mais la cadence de distribution n'est pas adaptée.

On pourrait penser que pour le Colissimo sans signature il n'y a pas de changement par rapport au colieco... et bien c'est faux : en effet il faut retrouver le colis sur les nombreux bordereaux et indiquer s'il est distribué. Multipliée par le nombre de colis, cette tâche repré-

sente un temps que la direction ignore totalement. Cela joue notamment sur le temps de reddition des comptes qui doit être revu à la hausse.

Bien souvent aussi, en parallèle avec les hors normes, la dimension des Colissimo change et sans être catalogués parmi les hors normes. Il arrive régulièrement que ces colis ne rentrent pas dans la boîte aux lettres et donc cela oblige le facteur à sonner chez le client. Pourtant ce colis, sans signature, se voit décompter un temps de distribution correspondant à une distribution en boîte aux lettres.

## Il faut revoir la classification des colis

La notion de hors normes ne doit plus uniquement être attachée à la dimension du colis mais aussi au poids de celui-ci et surtout faire l'objet d'un comptage particulier avec une revalorisation importante du temps de distribution.

Le colissimo sans signature ne doit plus être considéré comme un colieco en matière de temps de traitement. Il oblige à des annotations sur les bordereaux et de plus en plus ne rentre pas dans les boîtes aux lettres.

Cette revalorisation pourrait compenser une partie de la perte d'activité liée à la baisse du trafic mais pourrait aussi avoir un vrai impact positif pour les tournées 100% colis .

Pour le Courrier, le colis est une vraie valeur ajoutée. Cela doit permettre de créer des emplois ou tout du moins de stopper l'hémorragie.

## A devenir fous !

Ils regroupent des centres Courrier. Ils allongent les hauteurs et les factrices et facteurs voient leur temps de trajet pour aller au boulot s'allonger parfois fortement. Quand on pointe l'absurdité de telles restructurations, on nous répond : « vous ne voulez pas qu'on ne fasse des économies que sur les emplois !... ».

Mais voilà, l'immobilier est géré par une filiale de La Poste, Poste Immo. C'est cette filiale qui fixe les loyers de chaque service, même quand c'est La Poste qui est propriétaire ! Et quand le loyer est jugé trop cher (un

loyer qu'elle se paie à elle-même !!!), on délocalise, souvent pour réaliser une juteuse opération immobilière, quitte à entasser les factrices et facteurs dans des locaux trop exigus ! De nous et de nos conditions de travail, ils s'en foutent !

Nos brillants dirigeants font vraiment n'importe quoi ! Ils gaspillent et nous traitent comme la dernière roue du carrosse ! **Une raison de plus pour dire stop et préparer une grève nationale de tous les services de La Poste dans les semaines et mois qui viennent...**